



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 52/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat de prestation avec la compagnie « Dance and Circus events & les danseurs de Believe and swing »**

**Considérant** l'organisation du festival du mouvement le 31 mai et le 1er juin 2024 sur la commune de Vif

**Considérant** la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, un contrat de cession de spectacles avec la compagnie « Dance and Circus events & les danseurs de Believe and swing » demeurant 9 avenue Louis Delage 91310 Linas, représenté par M. William PIACENTINO, pour la prestation du vendredi 31 mai 2024 à Vif, pour un montant total 1688,00 euros TTC (mille six cent quatre-vingt-huit euros).

**De signer** le devis du spectacle avec l'entreprise « Dance and Circus events & les danseurs de Believe and swing » annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 04 avril 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire**

**Guy GENET**

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*